



CAISSE DES DÉPÔTS

«Et si on parlait
retraite ?»

Juin 2020 / 1^{ère} Edition

Conseils UNSA

**VOS DÉMARCHES POUR UN DÉPART EN
RETRAITE DE LA CDC**

Vous êtes sûr(e) de la date de votre départ en retraite

Vérifiez que vous avez bien enregistré votre adresse mail personnelle sur votre (vos) compte(s) retraite (voir accès en page 4 de ce document) : modifiez et complétez si nécessaire vos coordonnées.

Des documents seront indispensables : IBAN, avis d'imposition, copie de livret de famille, pièces justificatives selon la situation, etc. Pensez à les numériser afin de les transmettre dématérialisés le moment voulu.

—
Délai de prévenance pour le dépôt du dossier

Pour les fonctionnaires et pour les agents CANSSM -> **6 mois**

Pour les salariés et pour les CDP -> **de 4 à 6 mois**



Pour les fonctionnaires

Comment demander sa retraite ?

La demande s'effectue obligatoirement en ligne via [Ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr) après avoir créé votre compte pour une éventuelle régularisation préalable. La demande de la retraite additionnelle (RAFP) est à compléter sur le même formulaire en ligne.

Cas particuliers

- Départ pour carrière longue : le droit au départ anticipé s'étudie à la Caisse des Dépôts à partir de 57 ans, en s'adressant à : CDC_PENSIONS@caissedesdepots.fr .
- Départ en retraite pour invalidité : procédure particulière en lien avec la commission de réforme de la Caisse des Dépôts.

Si vous avez des droits auprès d'un autre régime de retraite, il vous appartient également d'effectuer votre demande auprès du régime concerné.

Informer les RH par voie hiérarchique

Délai de prévenance : 6 mois

La demande s'effectue à l'aide du formulaire de demande de radiation des cadres fourni lors de la demande de retraite réalisée sur [Ensap.gouv.fr](https://ensap.gouv.fr)

A adresser à :

Direction des ressources humaines de l'Etablissement public

CELLULE CIR DHGP14

17, avenue Pierre Mendès France

75013 PARIS

Ou par mail : CIR-RETRAITE-FONCTIONNAIRE@caissedesdepots.fr

—
Votre administration d'origine n'est pas la CDC (détachement, mise à disposition...) : vous devez tout d'abord vous rapprocher de votre administration d'origine qui vous orientera pour les démarches à effectuer puis informer les RH de la CDC.



Pour les agents CANSSM

Comment demander sa retraite ?

S'adresser à :

Caisse des Dépôts

Direction des retraites et de la solidarité

Secteur Retraite des statutaires - PAS420

2, avenue Pierre Mendès France

75914 PARIS cedex 13

Téléphone : 01.58.50.27.80 ou 01.58.50.27.81

Informer les RH par voie hiérarchique

Délai de prévenance : 6 mois

S'adresser à :

@Valerie BARRET : 01 58 50 26 55

Direction des ressources humaines de
l'Établissement public

Pour les salariés

Comment demander sa retraite ?

La demande de retraite s'effectue auprès de la Caisse régionale de retraite de votre lieu de résidence à partir du site de la CNAV : lassuranceretraite.fr

La CNAV peut transmettre la demande auprès des régimes complémentaires gérés par l'AGIRC-ARRCO.

Vous devez formuler une demande de retraite auprès de tous les régimes de retraite figurant sur l'Estimation Indicative Globale (EIG) disponible sur votre compte retraite via info.retraite.fr.

Informer les RH par voie hiérarchique

Délai de prévenance : 2 mois pour les salariés cadres, 1 mois pour les salariés techniciens supérieurs.

La demande de mise en retraite est à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en mains propres contre décharge 2 mois avant la date de départ choisie à :

Direction des ressources humaines (de votre direction)

17, avenue Pierre Mendès France

75013 PARIS

Pour les CDP

Comment demander sa retraite ?

La demande de retraite s'effectue auprès :

- de la Caisse régionale de retraite de votre lieu de résidence à partir du site de la CNAV : lassuranceretraite.fr

- de l'Ircantec : www.ircantec.retraites.fr

Informer les RH par voie hiérarchique

Délai de prévenance : 6 mois

La demande de mise en retraite est à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception ou par lettre remise en mains propres contre décharge au moins 6 mois avant la date de départ à :

Direction des ressources humaines
(de votre direction)

17, avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Infos UNSA

Les mesures CDC, quel que soit votre statut :

- des dispositions financières
- l'aménagement du temps de travail (MATT) si vous êtes concerné(e) par l'accord cadre 2019-2021
- la cessation progressive d'activité (CAA) si vous êtes concerné(e) par le dispositif ouvert depuis le 14 octobre 2019 et jusqu'au 31 décembre 2021
- le stage de préparation à la retraite
- la participation financière au pot de départ (sur accord de la hiérarchie)



Quel que soit votre statut, au moins un an avant la date de départ envisagée, pensez à vérifier vos droits à retraite tous régimes confondus

Via info-retraite.fr

Comment ça marche ?

- 1 Cliquez sur le bouton FranceConnect.



- 2 Sélectionnez un compte que vous avez déjà créé :



- 3 Saisissez l'identifiant et le mot de passe du compte sélectionné. Vous êtes aussitôt connecté(e) à votre compte retraite !
- 4 Vérifiez les informations inscrites sur votre compte.



Vous avez peut-être déjà vérifié les données et demandé les éventuelles régularisations à réception du relevé de situation adressé à vos 55 ans ou de celui reçu à vos 60 ans.

A défaut, **il est conseillé de faire le nécessaire au moins un an avant la date de départ envisagée.**

Vous devrez vous rapprocher des régimes de retraite concernés pour une éventuelle régularisation. Vous aurez certainement des pièces justificatives à transmettre. Il faudra alors vous plonger dans vos archives personnelles et vous transformer en baroudeur administratif pour demander les justificatifs auprès notamment :

- d'anciens employeurs,
- de Pôle Emploi,
- du centre des archives du personnel militaire de Pau pour les trimestres liés au service national,
- etc.

Si vous avez une carrière exclusivement dans la Fonction publique, les démarches de mise à jour seront à effectuer directement auprès de l'espace numérisé sécurisé **Ensap.gouv.fr**, après avoir au préalable créé votre compte.

Vos interlocuteurs UNSA

Séverine Potier : 05 56 11 38 18
David Blé : 05 56 11 43 70
Patricia Vincent-Lasbats : 02 41 05 00 48
Jorge Ricardo : 01 58 50 44 95
Eric Dibling : 02 41 05 00 14
Salomé Vaillant : 01 58 50 22 09



Documents UNSA CDC
Imprimerie CDC